

v19650537 - du tableau 106-9005^{1,2,3,9} : Avortements provoqués, selon le lieu de déclaration

 Géographie, lieu de déclaration^{2,3,4,5,6,7,8,9,10,11} = Canada, lieu de déclaration^{6,7,8,9,10,11,13,15,16}

 Genre d'établissement^{9,14} = Avortements provoqués, hôpitaux et cliniques^{5,12}

nombre

Annuel	_0	_1	_2	_3	_4	_5	_6	_7	_8	_9
197_	11 200	30 949	38 905	43 245	48 198	49 390	54 536	57 620	64 969	68 764
198_	70 559	69 334	70 825	65 435	65 862	66 446	67 006	67 343	70 868	77 838
199_	91 476	93 885	101 726	104 192	106 179	107 870	111 456	111 526	110 223	105 631
200_	105 454	106 323	105 383	104 099	100 763					

Source : Statistique Canada

Renvois :

- 1 . Sources : Statistique Canada, Base de données sur les avortements thérapeutiques; Institut canadien d'information sur la santé, Enquête sur les avortements thérapeutiques. Les utilisateurs des données ne devraient pas perdre de vue certaines limites de l'Enquête sur les avortements thérapeutiques. Les questions de la couverture, de la transmission de plus en plus fréquente de chiffres agrégés au lieu d'enregistrements détaillés et la fréquence croissante de l'estimation de l'âge sont préoccupantes. D'autres renseignements sur les méthodes et sur la qualité des données sont fournis dans le module « Définitions, sources des données et méthodes » du site Internet de Statistique Canada, sous le numéro d'enquête 3209.
- 2 . Le nombre d'avortements provoqués est fourni par la province ou le territoire où a eu lieu l'avortement. Le nombre inclut les avortements subis dans les hôpitaux et dans les cliniques du Canada par des résidentes et des non-résidentes du Canada. Lorsque précisé, les nombres incluent aussi les avortements subis aux États-Unis par des résidentes du Canada, pour les années de référence antérieures à 2004.
- 3 . Par avortement provoqué, on entend l'interruption médicale de la grossesse. Les expressions équivalentes incluent : avortement artificiel, avortement thérapeutique, interruption volontaire de grossesse et interruption de grossesse. Les nombres n'incluent que les avortements provoqués en conformité à la loi.
- 4 . De 1971 à 2003, les ministères de la Santé de plusieurs États américains, particulièrement ceux qui longent la frontière entre le Canada et les États-Unis, fournissaient des renseignements sur les avortements obtenus dans leur État par des résidentes du Canada. Cependant, ces nombres devraient être considérés comme une estimation minimale, car les États américains ne présentaient pas tous un rapport, certaines cliniques privées ne font pas nécessairement de déclaration au ministère de la Santé de l'État ou le lieu de résidence de la patiente n'a pas été déclaré. Les rapports ne précisaient pas si l'avortement a eu lieu dans un hôpital ou dans une clinique. Depuis 2004, on ne recueille plus ces renseignements.
- 5 . Les avortements subis aux États-Unis par les résidentes du Canada sont inclus uniquement au niveau agrégé des hôpitaux et des cliniques pour les années antérieures à 2004.
- 6 . Le Québec a déclaré pour la première fois en 1978 les avortements pratiqués dans les cliniques. Dans d'autres provinces, de telles cliniques ont été ouvertes peu après janvier 1988, lorsque la Cour suprême du Canada a abrogé la loi modifiée sur l'avortement de 1969.
- 7 . Depuis 1983, l'Île-du-Prince-Édouard ne déclare plus les avortements pratiqués en milieu hospitalier aux fins de l'Enquête sur les avortements thérapeutiques.
- 8 . L'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan, le Territoire du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ne déclarent pas d'avortements pratiqués en clinique. Depuis 2004, il n'y a plus de cliniques en Nouvelle-Écosse.
- 9 . Il faut procéder avec prudence dans la comparaison des données de 1999 et des années subséquentes avec celles de 1998 et des années antérieures. Depuis 1999, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée

de l'Ontario n'a plus de système de collecte d'information détaillée sur les avortements pratiqués dans les cliniques de l'Ontario. L'Ontario utilise maintenant le système de facturation du Régime d'assurance-maladie de l'Ontario (RAMO) pour déterminer le nombre d'avortements pratiqués en clinique dans le cadre de l'Enquête sur les avortements thérapeutiques. Par conséquent, il n'y a plus de renseignements disponibles sur les avortements pratiqués en clinique sur les non-résidentes de l'Ontario et sur les résidentes qui n'ont pas soumis de réclamation au RAMO. Une comparaison des données provenant des deux sources pour les années 1995 à 1998 a démontré que la nouvelle source de données sous-estime d'environ 5,4 % (950 cas) par année le nombre d'avortements pratiqués en clinique sur des résidentes de l'Ontario, soit approximativement 1 % de tous les avortements pratiqués au Canada. La nouvelle source n'inclut pas non plus les cas de non-résidentes ayant obtenu un avortement en Ontario, soit environ 70 cas par année ou 0,4 % du total des avortements pratiqués en clinique en Ontario.

- 10 . Pour 1991, le nombre d'avortement pratiqués par les cliniques de l'Alberta couvre uniquement la période allant de septembre à décembre.
- 11 . Le Nunavut est devenu officiellement un territoire du Canada le 1er avril 1999. Cependant, les rapports sur les avortements pratiqués en 1999 sont basés sur l'année civile complète (de janvier à décembre). Pour les années précédentes, les totaux pour les Territoires du Nord-Ouest comprennent les résidentes de ce qui est devenu le Nunavut.
- 12 . Dans le cas de « Avortements provoqués, cliniques », les cellules vides correspondent à des nombres n'ayant pas lieu de figurer pour cette période.
- 13 . Pour 2002 et 2003, les résidentes du Nunavut sont exclues en raison de déclaration incomplète.
- 14 . Les signes conventionnels suivants sont employés dans ce tableau de Statistique Canada : (..) nombres indisponibles pour une période de référence précise, (...) nombres n'ayant pas lieu de figurer et (x) nombres confidentiels en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique.
- 15 . Pour l'année 2003, un établissement en Colombie-Britannique n'a pas participé à l'Enquête sur les avortements thérapeutiques, et le nombre d'avortements pratiqués à cet endroit a été estimé d'après les chiffres déclarés par cet établissement les années précédentes.
- 16 . En 2004, les renseignements portant sur les avortements pratiqués dans les cliniques du Manitoba n'ont pas été déclarés dans le cadre de l'Enquête sur les avortements thérapeutiques. Par conséquent, les statistiques se rapportant aux hôpitaux et aux cliniques combinés ne comprennent que les avortements pratiqués dans les hôpitaux.

[Format facile à imprimer](#)

Date de modification : 2006-11-30